

Journal officiel de l'Union européenne

C 222 I



Édition
de langue française

Communications et informations

64^e année
11 juin 2021

Sommaire

II *Communications*

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION
EUROPÉENNE

Conseil

2021/C 222 I/01

Déclaration de la Commission 1

FR

II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

Déclaration de la Commission*(2021/C 222 I/01)*

La Commission reconnaît l'importance d'un programme commun de renforcement des capacités et de formation dans le domaine de l'octroi de licences et du respect de la législation pour un système efficace de contrôle des exportations de l'UE. En consultation avec le groupe de coordination «Double usage», la Commission s'engage à étudier les implications qu'un tel programme peut avoir en matière de ressources humaines et financières, afin de déterminer les options envisageables pour la conception, les modalités et la mise en place d'un programme de renforcement des capacités et de formation.

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)



Office des publications
de l'Union européenne
L-2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR